

V I E P R A T I Q U E - A R V U H E Z P E M D E Z

Les élus restent joignables par mail ou en leur laissant un message à l'accueil de la mairie, au 02 98 40 41 32, aux heures d'ouverture.

Marie-Annick CREAC'HCADEC	Maire	ma.creaccadec@plabennec.fr
Anne-Th ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat	at.roudaut@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, logement, environnement, agriculture	f.guiziou@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Action sociale, solidarité, aînés	s.richoux@plabennec.fr
Marcel LE FLOCH	Finances	m.lefloch@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	i.leheutre@plabennec.fr
Bruno PERROT	Sport	b.perrot@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture, patrimoine, animations	h.kerandel@plabennec.fr
Jean-Michel LALLONDER	Travaux	mairie@plabennec.fr

Mémento - mat da c'houzoud

Pharmacies - nuits, dimanches et jours fériés, appeler le ☎ 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche

Vétérinaire ☎ 02 98 40 41 34

Etoile bleue - Ambulances et transport médical assis ☎ 02 98 36 85 75

Taxi Gallin Véronique - Transport médical assis ☎ 06 77 36 77 89

Taxi Gouez Laure - Transport médical assis ☎ 02 98 36 88 69 ☎ 06 88 74 74 85

Taxi Le Bars Gilles - Transport médical assis ☎ 02 98 40 80 82 ☎ 06 75 01 92 43

Taxi Philippe INIZAN - Transport médical assis ☎ 06 20 44 59 85

Cabinets infirmiers

Cabinet de la Mairie - 3 rue de la Mairie ☎ 02 98 37 63 41

Cabinet des Abers - Kathy Moreau - 1 rue du Penquer ☎ 02 29 00 40 12

Cabinet Gentile - 11 square Pierre Corneille ☎ 02 98 40 44 00

Cabinet infirmier de la Gare - 6 bis square Pierre Corneille ☎ 06 20 47 28 90

Maison Paroissiale numéro d'astreinte pour les obsèques ☎ 06 30 77 66 14

CLIC Gérontologique service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 98 21 02 02.

Appels d'urgence - da c'helver trum

Médecin ☎ 15 Sapeurs-Pompiers ☎ 18 ou ☎ 112

Gendarmerie ☎ 17 ou ☎ 02 98 40 41 05

Urgence gaz naturel ☎ 08 00 47 33 33

Astreinte eau et assainissement CCPA ☎ 06 08 41 49 75

Astreinte communale sécurité équipements communaux ☎ 06 14 97 14 06

☎ Violences sur les enfants : le 119 « Allô enfance en danger » est disponible 7j/7, 24h/24.

☎ Violences conjugales : le 3919 propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement (du lundi au samedi de 9h à 19h).

☎ 17 en cas de danger immédiat : numéro opérationnel en permanence pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre.

☎ 114 par SMS : quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger, on peut utiliser le 114 au lieu du 17, afin d'appeler les secours par SMS.

Secours catholique

En raison des précautions face au virus, les dépôts d'objets et de vêtements ne sont pas autorisés près du local du secours catholique. Actuellement tous les objets déposés sont dirigés vers la déchèterie par le service « propreté » de la mairie.

Merci de garder vos sacs en attendant que nous puissions à nouveau les traiter ou les recycler.

Le secours catholique continue ses actions de solidarité pendant toute la période post-confinement.

Permanence téléphonique au 06 38 64 05 94.

Etat Civil - ganet, dimezet, marvet

Décès

➤ Yvon BATAILLE, 67 ans

➤ Suzanne CALARNOU née BESCOND, 89 ans



Déchèteries du Pays des Abers

Les usagers ne sont plus soumis à l'accès des déchèteries de la CCPA selon les numéros de plaques d'immatriculation. Un filtrage à l'entrée des déchèteries par les agents d'accueil sera maintenu si trop d'usagers venaient à se présenter en même temps afin de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Les déchèteries situées à Plabennec et Lannilis sont ouvertes du lundi au samedi de 09h à 12h et de 14h à 18h jusqu'à nouvel ordre. Les déchèteries de Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc sont ouvertes aux jours et horaires habituels.

L'ensemble des déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés. Les aires de déchets verts sont maintenues fermées. Plus d'information : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

EHPAD « Les Jardins de Landouardon »

Par mesure de protection des résidents et dans le cadre du confinement, les jardins de l'établissement ne sont pas ouverts au public. Il est donc interdit de se promener dans ceux-ci. Seul le parking est autorisé en lieu de passage.

L'accès côté Landouardon est exclusivement réservé aux pompiers et personnel.

Journée du citoyen

Les jeunes filles et garçons nés en avril, mai et juin 2004 sont invités à se présenter en Mairie, à leurs 16 ans révolus, avant le 30 juin 2020. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens, permis de conduire.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Autour du lac

L'accès au lac est de nouveau autorisé, les allées sont donc accessibles. Veillez à respecter les gestes barrières.

A cause des risques de contamination par le covid-19, les aires de jeux pour enfants restent fermées. Ces structures, aux surfaces potentiellement contaminées, pourraient accélérer la propagation du virus.



L'accueil du public reprend en mairie avec précaution

L'accueil de la mairie sera de nouveau ouvert au public, sans rendez-vous, à partir du mardi 2 juin 2020. Lors de votre venue, veuillez-vous munir d'un masque et d'un crayon. Ceux-ci vous seront fournis si besoin et du gel hydroalcoolique sera à votre disposition dès l'entrée. Les agents communaux d'accueil seront également équipés de masques. Des écrans de protection en plexiglass ont été installés dans les bureaux recevant du public. Pour votre santé et celle des agents, merci de respecter les gestes barrières. Un marquage au sol indiquera les distances à tenir lors de l'arrivée en mairie. Dans la mesure du possible, privilégiez le contact par téléphone pour tout renseignement : 02 98 40 41 32.

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 / vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 / samedi de 10h à 12h.

Le CCAS recevra le public uniquement sur rendez-vous le mardi 2 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h ainsi que le mercredi 3 juin de 14h à 17h. Les personnes devront se munir d'un masque.

Conseil municipal d'installation

La séance d'installation du Conseil municipal a eu lieu le mardi 26 mai 2020 à la salle Marcel Bouguen.

Marie-Annick Créac'hcadec a été réélue Maire de Plabennec par le conseil municipal. La séance s'est déroulée dans des conditions particulières en raison de la situation sanitaire et les règles en vigueur ont été respectées.

Lors de cette séance, Marie-Annick Créac'hcadec a rendu hommage à toutes les personnes qui ont œuvré ces dernières semaines lors de cette crise inédite.

" Je suis fier d'être le Maire d'une commune où les valeurs humaines sont prises en considération avant tout " a déclaré le Maire en remerciant notamment les soignants, les couturières, les bénévoles et les agents municipaux.

La liste des adjoints élus lors de la séance est à retrouver en fin de bulletin dans le compte-rendu.



L'élection du Maire et des adjoints est à retrouver en vidéo sur le site de Plabennec : www.ville-plabennec.fr



Un masque barrière gratuit pour chaque Plabennecois qui le souhaite

Après avoir distribué des masques en priorité aux publics à risque, la municipalité de Plabennec élargit sa distribution et propose désormais un masque gratuit pour chaque Plabennecois qui le souhaite.

Faire sa demande en ligne

Il suffit de remplir le formulaire sur le site de la commune afin de réserver un masque barrière en tissu par personne en indiquant le nombre de personnes de plus de 11 ans composant votre foyer.

www.ville-plabennec.fr/masques

Les dates et heures de retrait seront communiquées par la suite en retour de mail. La distribution se fera à la salle Marcel Bouguen, en plusieurs fois, sur des créneaux horaires adaptés à tous, notamment aux actifs.

Réservation par téléphone, uniquement si vous n'avez pas accès au site internet : 07 80 62 02 54 (du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h).

Récupérer sa commande

Les justificatifs à fournir lors du retrait sont la pièce d'identité du ou des bénéficiaires (passeport, carte d'identité, permis de conduire, livret de famille pour les enfants n'ayant pas de cartes d'identité ou votre relevé CAF) et un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de téléphone, taxe d'habitation, etc...)

Une participation volontaire de 2 € est possible pour soutenir les politiques de protection sociale de la commune en faveur des personnes fragiles. Une partie des masques sera également réservée pour le CCAS de Plabennec. Renseignements complémentaires : masques@plabennec.fr

Rappel

Cette dotation en masques complète les gestes barrières qui restent à respecter au quotidien :

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique
- Évitez de vous toucher le visage
- Respectez une distance d'au moins 1 mètre
- Saluez sans serrer la main

Où acheter des masques à Plabennec? (en fonction des stocks disponibles)

AMS (Armorique Medical Services) – Vente, location, réparation de matériel médico-chirurgical- 4 route de Vourch Vian – 02 98 38 42 95

Quali'Press – 1 bis rue de la mairie - 02 98 07 34 43.

L'atelier de Juju – 5 rue de la mairie - 02 29 05 91 44

Lingerie Juliade – 16 place Général de Gaulle - 02 98 36 80 37

Bar tabac Le Diabolo – 22 place Général de Gaulle - 02 98 40 41 14

Supermarché SUPER U – 14 rue Marcel Bouguen – renseignements à l'accueil du magasin

Supermarché INTERMARCHE – Route de Brest – renseignements à l'accueil du magasin.



Travaux cimetière

Dans le cadre de la mise en accessibilité du cimetière, des travaux sont entrepris pour une durée estimée d'un mois. Ils consistent aux remplacements de bordures et à la réfection des allées.



Un "drive" à la bibliothèque

Depuis le lundi 18 mai, la bibliothèque municipale propose un service de retrait sous forme de "drive". La réservation se fait en amont sur le catalogue en ligne et un rendez-vous vous est attribué pour récupérer vos documents. Si vous n'avez pas d'accès à internet, la réservation peut se faire par mail ou par téléphone.

Les livres rapportés restent 10 jours en quarantaine avant une nouvelle mise en circulation. Pour les emprunts, 6 créneaux sont ouverts par heure pour retirer sa commande.

Les horaires en vigueur sont les suivants :

- lundi et mardi de 14h à 17h30,
- mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30,
- vendredi de 14h à 18h30,
- samedi de 10h à 16h.

Cette procédure est prévue jusqu'à début juin. Aucune ouverture au public en libre accès n'est envisagée pour l'instant.

Nous encourageons les personnes qui n'ont pas encore rendu les documents empruntés avant le confinement à le faire rapidement : de préférence dans la bibliothèque aux heures d'ouverture, dans la boîte de retour quand les locaux sont fermés.

Plus d'informations : 02 98 37 61 58 - bibliotheque@plabennec.fr



Cyberespace

En raison de la situation sanitaire actuelle et des protocoles en vigueur, le cyberespace reste fermé au public jusqu'en septembre. Yann, l'animateur multimédia de la commune, reste à votre disposition par téléphone au 06 07 79 27 93 ou par mail : informatique@plabennec.fr

Relais Parents Assistants Maternels Intercommunal

Les personnes qui souhaitent (futurs parents, parents et assistants maternels) avoir des informations lors d'un entretien téléphonique (renseignements modes d'accueil pour un bébé à naître, recherche d'assistants maternels, renseignements administratifs...) peuvent contacter les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels suivant les horaires :

Lundi - Mardi - Jeudi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12 ou 06.98.56.32.22)

Mercredi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12)

Vendredi : 9h-16h (06.01.44.01.12)

Si les horaires ne correspondent pas à vos disponibilités, n'hésitez pas à nous laisser un message ou à nous adresser un mail rpam@plabennec.fr, en nous indiquant le jour et l'heure qui vous conviendraient.

Dicton de la semaine en breton



Ruz pa guzh,

Gwenn pa sav,

Sur vo amzer vrav.

Rouge quand il (le soleil) se cache (se couche),

Blanc quand il se lève,

Beau temps assuré.

Tiré de « Proverbes & dictons bretons » de Hervé Lossec

V I E A S S O C I A T I V E - K E V R E D I G E Z H I O Û



Associations sportives

Toute pratique sportive organisée est interdite par principe sauf exceptions extrêmement restrictives :

- pour le vélo et le jogging, une pratique collective en extérieur par groupe de 10 personnes maximum est possible mais sans vestiaires et (surtout) en respectant une distance de 10 mètres minimum (!) entre 2 personnes.
- pour quelques rares sports individuels en plein air sans aucun contact et permettant de respecter les règles de distanciation, des spécifications complémentaires sont annoncées. La pratique organisée de ces sports n'est donc pas autorisée en attendant les précisions ministérielles.

Ces règles sont applicables jusqu'au 2 juin.

Par conséquent, **tous les équipements sportifs couverts communaux resteront fermés jusqu'à cette date au moins**. A défaut de décision différente du Ministère de l'Education Nationale, ces dispositions s'appliquent également pour les activités sportives sur le temps scolaire. Une évaluation est annoncée par le Ministère des Sports avant le 2 juin pour la période qui suivra. Pour tout complément d'information : educateursportif@plabennec.fr



Manifestations culturelles et associatives

• Au niveau de l'offre culturelle de la commune, tous les événements à L'Espace du Champ de Foire sont suspendus jusqu'à septembre prochain. Les détenteurs de billet de spectacle reporté ou annulé pourront :

- Soit se faire rembourser le billet
- Soit utiliser le billet sur la saison 2020/2021

L'équipe prépare déjà la saison culturelle 2020/2021 en anticipant les contraintes « post-confinement ». La programmation culturelle reprendra des spectacles qui n'ont pas eu lieu et des nouveautés. La reprise est prévue progressivement à partir de septembre. L'équipe culturelle reste joignable :

direction.serviceculturel@plabennec.fr

• Pour les acteurs associatifs, les activités et les animations sont également interrompues. Les événements associatifs prévus jusqu'à la mi-juillet ne pourront pas avoir lieu sur la commune jusqu'à nouvel ordre. Les événements programmés par les associations, à partir de septembre, sont maintenus à ce stade, sous réserves de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

Les coquelicots refléurissent le 5 juin

Abers-Nature et Les Jardins partagés invitent ceux qui le souhaitent, et ceci en gardant les distances et gestes barrières, à reprendre le vendredi 5 juin, à partir de 18 heures devant la mairie de Plabennec vers le marché place du champ de Foire, leur marche pour la protection de la nature et la santé des habitants. Les déguisements, en couleur rouge coquelicot, seront possibles ainsi que les pancartes et banderoles.

COMMERCE S - PROFESSIONS LIBÉRALES - KORN AR STALIOÙ



J'aime
mes commerçants
et artisans...

**CONSUMONS
A PLABENNEC !**

Commune de
Plabennec

Nouveau sur Plabennec: «Colmans Paysage entretient vos jardins»

Entretien de jardin, élagage, abattage, aménagement d'espaces verts

colmans.paysage@outlook.fr - 06 29 69 78 77

Nouveau sur Plabennec: Solen Lozach, praticienne EFT (Emotional Freedom Technique, technique de libération des émotions) et massages bien-être

Pour prendre soin de vous aujourd'hui, être acteur de votre santé, de votre bien-être et de votre vie, je propose de vous accompagner grâce à l'EFT et de massages bien-être (Amma Assis, massage du dos et du crâne, massage du ventre, ...).

Pour en savoir plus : eft-massage.fr, contact au 06 61 16 54 44 et solen@eft-massage.fr

L'institut L'éclat de beauté est ouvert tous les lundis de 9h30 à 16h30 jusqu'à fin juin. Ouvert en journée continue du mardi au samedi aux horaires habituels. Ouvert tout l'été également.

Rendez-vous par téléphone ou sur notre page Facebook.

Bellisea Esthétique : Valérie remercie toute sa clientèle pour la confiance apportée durant ces 3 années passées à PLABENNEC et vous informe du transfert de l'institut sur la commune du Folgoët (Tel : 02-98-40-73-65 - www.bellisea.com)

Les Jardins de Callac - atelier horticulture ESAT Les Genêts d'Or Plabennec rue de Callac.

Réouverture des serres au public de 10h à 12h et de 14h à 18h. En raison de la situation actuelle, nous demandons aux clients de porter un masque pour venir à l'atelier horticole.

Il est toujours possible de passer commande par mail lesjardinsdecallac@lesgenetsdor.org ou par tél : 02 98 40 45 95.

Les Vêtements L'Haridon vous accueillent du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h dans les meilleures conditions sanitaires et de sécurité.

Du gel hydroalcoolique et des gants sont à votre disposition, les cabines désinfectées après chaque passage et les vêtements essayés non achetés sont mis de côté pendant 4 heures et désinfectés à la vapeur avant d'être remis en rayon.

Des rendez-vous peuvent être pris entre 12h et 14h ainsi que le lundi au 02 98 40 40 75 ou sur la page Facebook en message privé.

L'ACAP (Association des commerçants et artisans)

Les commerçants, artisans et entreprises de Plabennec ont mis en place toutes les mesures nécessaires à la protection de tous. Ils comptent sur une reprise rapide de leurs activités grâce au soutien de leurs clients.

« En fermant nous vous avons protégés, en consommant local vous nous sauvez »

acap.plabennec@gmail.com

Marché



Tous les commerçants seront présents vendredi au marché de 15h30 à 19h30.

Les mesures sanitaires mises en place afin de limiter la propagation du Covid-19 restent en vigueur : étals espacés, entrée et sortie distinctes, gel à disposition.

Veuillez respecter les gestes barrières.

L'hôtel de communauté du Pays des abers sera de nouveau ouvert au public le mardi 2 juin 2020.

Horaires : 8h30-12h / 13h30-17h30.

Le port du masque sera obligatoire dans nos locaux.

Les accès et les espaces d'accueil et de circulation ont été aménagés et adaptés pour garantir la plus grande sécurité pour les agents et les usagers.

👉 Pour plus d'informations, 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

Réouverture des services d'accueil de la Maison de l'emploi mardi 2 juin avec une nouvelle réorganisation dans les locaux de l'hôtel de communauté à PLABENNEC - Un accueil physique tous les matins du lundi au vendredi sur **RDV** - Un accueil téléphonique tous les après-midis. Le port du masque est obligatoire.

👉 Pour plus d'informations, 02 90 85 30 12 - accueil.emploi@pays-des-abers.fr

👉 Pour plus d'informations, 02 90 85 30 12 - accueil.emploi@pays-des-abers.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES – Inscriptions 2020-2021



La Région Bretagne propose aux familles à partir de l'année scolaire 2020/2021 un portail d'inscription en ligne.

L'objectif est d'harmoniser la procédure d'inscription à l'échelle de la Bretagne, de simplifier la démarche des familles et de leur permettre de suivre l'avancement du traitement de leur dossier.

Par conséquent, les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne sur le site www.breizhgo.bzh/transports-scolaires rubrique Finistère. Voici les points importants concernant cette nouvelle procédure :

Cet outil d'inscription en ligne sera disponible pour les collégiens et les lycéens transportés sur le réseau BreizhGo (Car ou Train) ;

Cet outil sera à disposition pour une nouvelle inscription OU un renouvellement ;

En cas de renouvellement, les familles recevront un courriel d'information sur cette nouvelle procédure fin mai ;

Le site sera ouvert à la fin du mois de mai ou début juin ; Le site est <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires> rubrique Finistère. Des informations sont d'ores et déjà disponibles (notamment le règlement des transports scolaires 2020/2021, la carte de sectorisation des transports scolaires 2020/2021) ;

Les familles auront jusqu'au 15 juillet prochain pour effectuer leur inscription. Passé ce délai, une majoration de 30€ sera appliquée ; Si les familles ont des questions, ils devront contacter la centrale d'appels régionale BreizhGo au 02.99.300.300 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 8h à 20h. Cette centrale, ouverte depuis le 4 mai dernier, traite pour le Finistère des questions liées aux transports scolaires.

Collecte de journaux à l'école Sainte Anne

Samedi 30 mai de 9h30 à 12h.

Office de tourisme du Pays des Abers

L'été approche, en juin les bureaux de l'office de tourisme vous ouvrent leurs portes, dans le respect des consignes sanitaires :

- Lannilis : mardi & jeudi 09h30-12h00 - mercredi & vendredi : 09h30-12h00 & 14h00-17h30 - samedi : 09h00-12h30
- Plouguerneau : lundi au samedi sauf mercredi 09h30-12h00 & 14h00-17h30.
- Le bureau de l'aber Wrac'h restera fermé en juin.

Profitez des beaux jours pour louer un sac à dos découverte de la nature, découvrir des boucles de randonnée près de chez vous, vous essayer au géocaching... Idées à piocher dans nos bureaux ou par téléphone : 02 98 04 70 93- 02 98 04 05 43 / en ligne : office@abers-tourisme.com. Suivez-nous sur les réseaux Facebook & Instagram !

P E T I T E S A N N O N C E S

I M M O B I L I E R

A LOUER (annonce 1,5€)

➤Ets KERDRAON LOGI-BOX, 60 emplacements à louer, de 12 à 100 m², pour particuliers et entreprises, ZA de Callac, Plabennec ☎ 02 98 40 41 76

RECHERCHE

➤Particulier cherche terrain à louer ou contre entretien pour 2 chevaux sur Plouvien/Plabennec. Etudie toute proposition 📞 06 22 24 24 53

E M P L O I

DEMANDES

➤Diplômée d'une licence d'anglais, je propose des cours particuliers d'anglais (jusqu'au niveau terminale)

📞 07 81 82 19 98

➤Agée de 19 ans, étudiante en IUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle, titulaire du BAFA et du PSC1, je me propose de garder vos enfants à votre domicile.

J'habite Plabennec et je peux m'occuper de vos enfants en breton ou en français 📞 07 83 79 09 21

➤Etudiante de 18 ans dynamique, sérieuse, motivée et à l'écoute des enfants propose baby-sitting 📞 06 11 11 45 48

➤Sérieuse et souriante, je me propose de garder vos enfants. J'ai suivi une formation baby-sitting et cette année, je suis en licences Sciences de l'éducation. J'ai le sens du contact avec les enfants puisque je suis animatrice sportive en parallèle avec mes études. Véhiculée 📞 06 25 63 92 38

➤Vide maison, grenier et cave gratuitement 📞 06 81 51 70 63

D I V E R S

A VENDRE (annonce 1,5 €)

➤Vélo femme bon état, 50 € ☎ 07 57 54 04 15

➤Vide maison à Kerprigent à Plabennec, tous les week-end du mois de juin à partir du 6 juin, de 11h à 17h. Meubles, outils anciens, scie, rabot, vélo, nombreuses visseries, bibelots, peluches et objets de collections.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020 COMPTE-RENDU

Installation du conseil municipal

Le décret du 14 mai 2020 a fixé au 18 mai la date d'entrée en fonction des conseillers élus le 15 mars 2020.

Les conditions de l'installation du conseil municipal ont été adaptées aux prescriptions sanitaires induites par l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 : réunion dans la salle polyvalente Marcel Bouguen et ouverture limitée afin de faciliter le respect des « mesures-barrières » et mise à disposition des conseillers d'un masque de protection et de solution hydroalcoolique.

Les débats ont été filmés et enregistrés en vue d'une diffusion différée sur les supports de communication audiovisuels de la Commune.

La liste « Agissons ensemble pour Plabennec », ayant recueilli 1925 voix (56,24 % des suffrages), a obtenu 23 sièges au conseil municipal et 7 sièges au conseil communautaire. Ont été élus conseillers municipaux : Marie-Annick CREAC'HCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Bruno PERROT, Hélène KERANDEL, Jean-Michel LALLONDER, Isabelle LEHEUTRE, Jacques GUILLERMOU, Christine CASTEL, Olivier CREC'HRIOU, Danielle SALAUN, Damien SIMON, Carole LE HIR SALIOU, Sylvain SABATHIER, Nadine BIHAN, Steven MADEC, Chantal LE GOFF, Claude FILY, Laure LE CORRE, Jean-Yves AOULINI et Laurence GUEGANTON. Ont été élus conseillers communautaires : Marie-Annick CREAC'HCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Bruno PERROT et Hélène KERANDEL.

La liste « Un avenir à partager », ayant recueilli 1498 voix (43,76 % des suffrages), a obtenu 6 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire. Ont été élus conseillers municipaux : Jean-Luc BLEUNVEN, Agnès BRAS PERVES, Mickaël QUEMENER, Marie-Claire LE GUEVEL, Louis OLIER et Hélène TONARD. Ont été élus conseillers communautaires : Jean-Luc BLEUNVEN et Agnès BRAS PERVES.

Election du Maire

Après élection au scrutin secret par les conseillers municipaux en application du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC est proclamée Maire (23 voix Pour, 5 blancs et 1 nul).

Détermination du nombre des adjoints

Sur proposition du Maire, le nombre des adjoints est fixé à huit. Unanimité.

Election des Adjoints

Après élection au scrutin secret par les conseillers municipaux, sont proclamés adjoints (23 voix Pour et 6 blancs) :

Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, 1ère adjointe, déléguée à la communication, au commerce, à l'artisanat et au marché

M. Fabien GUIZIOU, adjoint délégué à l'urbanisme, au logement, à l'environnement et à l'agriculture

Mme Sylvie RICHOUX, adjoint délégué à l'action sociale, à la solidarité et aux aînés

M. Marcel LE FLOC'H, adjoint délégué aux finances

Mme Isabelle LEHEUTRE, adjointe déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires

M. Bruno PERROT, adjoint délégué au sport

Mme Hélène KERANDEL, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

M. Jean-Michel LALLONDER, adjoint délégué aux travaux

Conseillers municipaux délégués

Attribution par le Maire de délégations de certaines fonctions à des conseillers municipaux en complément des délégations qu'il attribue à ses adjoints.

Création, composition des commissions municipales et désignation des membres

- Commissions municipales thématiques. Unanimité
- Commissions extra-municipales (commission Accessibilité, comité périscolaire et commission paritaire des marchés). Unanimité

Commission d'Appel d'Offres/commission des marchés et actualisation du règlement intérieur des marchés publics. Unanimité

Désignation des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et composé paritairement de représentants du conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Représentants du conseil municipal : Sylvie RICHOUX, Christine CASTEL, Chantal LE GOFF, Laurence GUEGANTON, Bruno PERROT, Danielle SALAUN et Jean-Luc BLEUNVEN. Unanimité

Désignation de représentants à des organismes extérieurs. Unanimité

Délégation du conseil municipal au Maire

Le Code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire certaines compétences pour la durée du mandat. Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de cette délégation à chacune des réunions du conseil municipal. Unanimité

Indemnités de fonction des élus

Fixation des indemnités de fonction des élus dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale. Unanimité (6 abstentions)

Majoration des indemnités de fonction. Unanimité

Autorisation de recrutement d'agents vacataires et contractuels pour l'accroissement temporaire d'activités, les saisonniers et le remplacement temporaire d'agents. Unanimité